

Document d'information N° 9

Original : anglais

La collecte nationale de données : intérêt et utilité

CONTEXTE

1. Les systèmes nationaux de collecte de données, souvent gérés par les services nationaux de la statistique (SNS), proposent pléthore d'informations détaillées qui éclairent la gestion de la pêche et les analyses économiques réalisées à propos des communautés côtières. Ces systèmes nationaux de collecte sont extrêmement précieux lorsqu'une enquête ponctuelle est prévue. En effet, ils permettent aux communautés d'être convenablement représentées, veillent à assurer une représentation statistique et à établir un échantillon en utilisant un cadre d'échantillon maître. Dans certains cas, les données contenues dans ces enquêtes peuvent remplacer certaines enquêtes socioéconomiques ponctuelles.
2. Les recensements nationaux collectent des informations de chaque ménage dans un pays donné et, en règle générale, sont réalisés tous les 10 ans. Ces recensements sont la principale source de données nationales sur la population et sur l'activité économique, et servent à planifier les politiques et les programmes relatifs à la santé, à l'éducation et aux infrastructures. Le questionnaire régional standard de 2020 collectera également des informations sur la participation des ménages au secteur de la pêche, à la collecte de fruits de mer, à l'aquaculture d'eau douce et à l'aquaculture marine. Par ailleurs, le recensement national ouvre la voie à d'autres enquêtes statistiques représentatives et permet de cibler les programmes d'aide.
3. L'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages recueille des informations détaillées sur les activités, la consommation et les dépenses des ménages d'un échantillon statistiquement représentatif de la population. Cette enquête est généralement réalisée tous les 5 à 10 ans, selon le pays ou le territoire. Les informations contenues dans la version exhaustive de l'enquête sont semblables à celles qui découlent des enquêtes socioéconomiques standards. Ainsi, si l'enquête sur les revenus et les dépenses est planifiée et utilisée efficacement, elle peut représenter un outil solide permettant de recueillir régulièrement des données représentatives. Dans la version de cette enquête appuyée par la CPS¹, le module pêche est standard et il est recommandé de l'inclure. Cette partie de l'enquête peut être fort précieuse pour estimer la consommation, la production, la valeur des prises et la contribution de la pêche côtière aux économies nationales. Toutefois, conformément au programme mis à jour, il est grand temps d'examiner les questions relatives à la pêche en vue de les rationaliser et de les rendre plus adéquates.
4. En Océanie et ailleurs, nombreux sont les pays qui réalisent des recensements agricoles détaillés. Les données recueillies portent sur l'utilisation des terres, la zone de récolte, le foncier, ainsi que sur les exploitations, le bétail, la main d'œuvre et d'autres éléments. Des modules supplémentaires ont été ajoutés au recensement élémentaire pour y inclure, entre autres, le secteur de la pêche. Toutefois, l'ajout des pêches est techniquement compliqué, mais des pays comme les Tonga incluent la filière halieutique à leur recensement agricole, alors que d'autres pays effectuent un recensement maritime à part.

¹ Certains États et Territoires insulaires océaniques élaborent et utilisent leurs propres méthodologies et enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

5. De même, les données d'exportation, les tableaux des entrées et sorties (ou similaires), les méthodologies d'estimation du PIB, les indices de prix, entre autres, fournissent également des informations précieuses qui étayent la prise de décisions économiques et sont synonymes de données facilement accessibles (au moins à l'échelon du pays).

ÉLÉMENTS DE DÉBAT

- Serait-il utile de répertorier les sources de données disponibles à la CPS (notamment celles d'autres programmes comme la Division statistique pour le développement) ?
- Serait-il bon de réfléchir à l'élaboration d'un module de recensement agricole axé sur la pêche ou d'un recensement spécifique à la pêche ou aux questions maritimes ?
- L'accès aux données d'une collecte nationale dépend des services nationaux de la statistique (SNS). Les ministères de la Pêche conviennent-ils de travailler avec ces services afin de permettre à la CPS d'élaborer des conventions de partage de données auxquelles participent les économistes de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et les analystes des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, des recensements agricoles et des données émanant de recensements complets (comme ceux qui sont réalisés par la Division statistique pour le développement) en vue d'en extraire les informations spécifiques à la pêche ?
- Les ministères de la Pêche conviennent-ils d'examiner le volet halieutique des collectes nationales, comme les questions de méthodes et de catégorisation des espèces ?